



DECISION DU MAIRE DCS_21_10_25

Attribution du marché relatif à la fourniture,
l'installation et la maintenance d'un système
de vidéoprotection sur la commune d'Issou

Mairie d'Issou
Canton de Limay
Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

LE MAIRE

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,
Vu la délibération D_016_05_20 du 23 mai 2020 modifiée, portant délégation du Conseil municipal au Maire et notamment son point 4,

Considérant la hausse des incivilités et des dégradations dans les lieux et sur les biens publics ainsi que l'augmentation des vols et tentatives de vols dans les propriétés privées sur Issou,
Considérant que la mise en place d'un système de vidéoprotection aux fins de prévention, de sécurisation et d'aide à la gestion des incidents est une solution qui répond aux enjeux de sécurité sur la commune d'Issou,
Considérant l'avis d'appel public à concurrence publié au BOAMP le 30 juillet 2025 et les offres réceptionnées avant la date limite de réception des offres fixées au 22 septembre 2025, 12h00,
Considérant l'audition organisée le 6 octobre 2025 avec l'ensemble des six candidats,
Considérant l'analyse du marché réalisée en vue de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

Article 1 : De dire que le marché relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection sur la commune d'Issou est attribué à la société ANTENNE SERVICE, sise 16 route des Crêtes – 78270 MERICOURT, pour un montant s'établissant comme suit :

Fourniture et mise en place du système de vidéoprotection	58 640,35€HT
Maintenance de 3 ans / coût annuel	2 670€HT

Article 2 : De préciser que le paiement du marché susmentionné est réalisé au fur de la réalisation des prestations.

Article 3 : La présente décision est inscrite au registre des délibérations de la commune d'Issou.

Ampliation :

- Le Service de Gestion Comptable de MANTES LA JOLIE,
 - Monsieur le Préfet des Yvelines
- Issou, le 31 octobre 2025



Le Maire,

Lionel GIRAUD

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2025

Application agréée E.legalite.com

99_SE-078-217803147-20251031-DCS_21_10_2